

## Autorisation de sortie de l'établissement

**Année scolaire 2026-2027**

### **1 – Projets ou activités pédagogiques**

Dans le cadre de sa formation au sein du lycée Joseph Wresinski, votre jeune peut être amené à participer à des activités ou projets pédagogiques **en dehors de l'établissement** de type : sorties culturelles, artistiques, sportives, pastorales, recherches de PFMP ou mise en situation professionnelle...

Plusieurs modalités autour de ces situations peuvent se présenter :

- Sortie en classe entière ou groupe/classe accompagnés d'adulte(s) du lycée,
- Sortie en autonomie seul ou en tous petits groupes d'élèves sans adultes,
- Déplacement à pied, en transport en commun, dans le véhicule personnel (assuré par le lycée) des adultes encadrants, en minibus ... **Attention, l'utilisation des véhicules personnels des élèves sur temps de cours est interdite pour des raisons d'assurance et de responsabilité. Dans le cadre d'un projet particulier, une dérogation exceptionnelle pourra être accordée par le DDFPT du secteur, si l'un des élèves était amené à transporter un ou des camarades dans son véhicule. Il devra dans ce cas fournir une autorisation des responsables légaux des jeunes concernés, une photocopie du permis de conduire du conducteur et une copie de son attestation d'assurance. Ces documents seront transmis au bureau de la vie scolaire afin de valider leurs départs.**
- Possibilité de libérer les jeunes sur le lieu du projet ou de l'activité (Angers ou agglomération) quand le jeune n'a plus de cours après,
- Une participation financière peut-être demandée,

Toutes les informations inhérentes à chaque projet classe seront publiées sur PRONOTE.

Si les modalités d'un projet pédagogique devaient ne pas vous convenir ou en cas de désaccord ou d'impossibilité ponctuelle, vous devrez le signifier par courrier au directeur et à l'équipe pédagogique pour vous opposer à la participation de votre enfant audit projet.

Dans le cadre de projet aux modalités particulières (séjour pédagogique avec participation financière, horaires ou jours spécifiques (week-end, congés scolaires, soirées ...)) une information vous sera adressée.

### **2 – Recherche de stage**

En cas d'absence de stage, le DDFPT ou la Direction peut donner l'autorisation à votre jeune de quitter l'établissement pour une recherche plus efficace.

### **3 – Sorties vie scolaire**

Les élèves externes sont présents au lycée de la 1ère heure de cours à la fin du dernier cours assuré le matin ou l'après-midi

Les élèves demi-pensionnaires et internes sont présents de la 1ère heure de cours à la dernière heure de cours de la journée. Pour les demi-pensionnaires, la famille peut choisir un forfait de 3, 4 ou 5 jours de passage au restaurant scolaire. L'élève déjeune donc les jours prévus.

Les demi-pensionnaires et les internes peuvent exceptionnellement ne pas déjeuner au lycée mais ils devront avant 10h15 avoir fourni un justificatif (mot ou mail) de leur famille au bureau de la vie scolaire mais le repas reste facturé.

Ils sont autorisés à sortir après le repas selon le règlement intérieur. Cette autorisation ne s'applique pas aux élèves de 3ème.